

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2022

Liste des délibérations (résultats des votes)

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu, s'est réuni en ses locaux, salle du conseil municipal, 14 Place Déodat Gratet – Dolomieu, sur la convocation et sous la présidence de son Maire en exercice, Madame Delphine HARTMANN.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 5 octobre 2022

Présents : Chrystelle SAUBIN, Luc BLANCHET, Aurélie CHARREL, Catherine PORLAN (Adjoints), Séverine AMANN, Jérôme SPRIET, Angélique VIDEAU (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Rémi CHAVANON, Joseph SINEYEN, Noémie FRANCHELLIN, Jean-Claude LABROSSE, Jean-Paul BONNETAIN, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Thierry LACROIX, Brigitte VILLEREZ, Nathalie ALBERT.

Absents et excusés : Claude MOUNIER, Karine ROVIRA, Didier FREMY

Pouvoir : Didier FREMY donne pouvoir à Brigitte VILLEREZ

A l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Actualisation de la composition des commissions municipales
- Acquisitions foncières dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Bordenoud
- Acquisition d'une parcelle sise lieu-dit l'Eglise
- Contrat d'assurances risques statutaires
- Convention de partenariat avec l'Association Le Clos des Chats et la Clinique vétérinaire des Vallons pour la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de Dolomieu
- Convention pour la gestion de la végétalisation des berges des cours d'eau par l'EPAGE de la Bourbre
- Demande de subventions dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Informations diverses : point sur les commissions de chaque adjoint et présentation du projet du SYCLUM de refonte des collectes des déchets.
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance Monsieur Jérôme SPRIET.

PROCES VERBAL

Les conseillers municipaux approuvent, **à l'unanimité**, le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022, modifié, après avoir rajouté la candidature de Mme Séverine AMANN dans la Commission Ressources humaines Economie, Finances, Vie associative.

DELIBERATIONS :

↳ 20221011- 46 : Actualisation de la composition des commissions municipales

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Il s'agit de proposer aux conseillers municipaux absents lors de la réunion de l'exécutif du 13 septembre 2022, de s'inscrire dans l'une des commissions municipales, et ce afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Et de rajouter la candidature de Mme Séverine AMANN omise dans la composition de la Commission Ressources humaines Economie, Finances, Vie associative lors de la dernière réunion du 13 septembre 2022.

↳ 20221011- 47 : Acquisitions foncières dans le cadre du projet de sécurisation de la route de Bordenoud

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

En vue du bon déroulement des travaux de sécurisation de la route de Bordenoud, il convient de réaliser un certain nombre d'acquisitions foncières.

- Acquisition, à titre gracieux, d'une emprise de 14 m² de la parcelle cadastrée section A n° 1433 sur la commune de Dolomieu (sise 50 chemin du Puits), classée en zone Urbaine, appartenant à Madame et Monsieur Johann STEZEWSKI ;
- Acquisition, à titre gracieux, d'une emprise de 282 m² de la parcelle cadastrée section A n° 319 sur la commune de Dolomieu (sise lieu-dit Bidoulhay), classée en zone Naturelle, appartenant à Monsieur Robert FAURE ;
- Acquisition, d'une emprise globale de 212 m² des parcelles cadastrées section A n° 773 et 774 sur la commune de Dolomieu (sise lieu-dit Bordenoud), classées en zone Agricole, et appartenant à Monsieur Richard BROUARD et Madame Danièle OUTTERYCK, au prix de 216,24 € T.T.C. (soit 1,02 € T.T.C. le m²)
- Acquisition, à titre gracieux, d'une emprise de 18 m² de la parcelle cadastrée section A n° 336 sur la commune de Dolomieu (sise 268 route de Bordenoud), classée en zone Urbaine, appartenant à Madame Dominique CELLIER.

↳ 20221011- 48 : Acquisition d'une parcelle sise lieu-dit l'Eglise

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 43 sur la commune de Dolomieu (sise lieu-dit l'Eglise), d'une contenance de 740 m² et actuellement classée en zone Naturelle, appartenant à Madame et Monsieur Guy KHODHEIR, au prix de 754,80 € T.T.C. (soit 1,02 € T.T.C. le m²), afin de créer une aire pédagogique supplémentaire dans le cadre des activités scolaires et périscolaires des écoles publiques de Dolomieu

↳ 20221011- 49 : Contrat d'assurances risques statutaires

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Il convient de charger le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

↳ 20221011- 50 : Convention de partenariat avec l'Association Le Clos des Chats et la Clinique vétérinaire des Vallons pour la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de Dolomieu

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Il convient de mettre en place un partenariat avec l'Association Le Clos des Chats (sise Dolomieu) et la Clinique Vétérinaire des Vallons (sise Saint Jean de Soudain), en vue de l'identification et la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de Dolomieu.

↳ 20221011-51 : Convention pour la gestion de la végétalisation des berges des cours d'eau par l'EPAGE de la Bourbre

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Il convient de signer une convention autorisant l'EPAGE de la Bourbre à intervenir sur les parcelles communales riveraines de la Bourbre et de ses affluents pour la gestion de la végétation des berges des cours d'eau.

↳ 20221011-52 : Demande de subventions dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Adoptée à la majorité absolue (21 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Il s'agit de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux et afin de permettre la réalisation de cette opération, dont le coût est estimé à 33 298,00 € H.T., il convient de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental de l'Isère et de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (fonds de concours).